CAMPUS YVETOT
NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE

Titre professionnel

Mécanicien réparateur de matériels agricoles

Code RNCP : 38872 - Certificateur : Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles - Date enregistrement au RNCP : 24/03/2024

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce titre professionnel est délivré par le Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion et correspond à une formation qualifiante de niveau 3 qui permet à son titulaire d'être capable de :

- Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles
- Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles
- Réaliser et réparer des éléments assemblés, vissés et mécano-soudés
- Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles
- Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles
- Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques
- Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles
- Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles
- Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744
- Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

Pour la formation continue :

- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois pour les formations financées par la Région Normandie
- **Pour l'apprentissage :**
- **Etre** âgé de moins de 30 ans
- Etre titulaire, au mininmum, d'un diplôme de niveau 3
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé.es des enseignements, afin d'évaluer les motivations et de s'assurer du niveau requis pour suivre avec succès la formation.

DURÉE

Pour la formation continue : de septembre à juin
- 14 semaines (490h) en centre / 12 semaines (420h) en entreprise

Pour l'apprentissage : de septembre à août (1607h)
- 14 semaines (490h) en centre / 37 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés
- rythme : 1 à 2 semaines au CFA / 2 à 3 semaines en entreprise

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Pour la formation continue : 6830.25€ (formation complète)

Pour l'apprentissage : Formation gratuite pour l'apprenti.e. Prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE EN VAE (NATURAPOLE.FR)

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

UC / BLOC 1	Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles : • Apprendre à prendre en charge, manoeuvrer et restituer les matériels agricoles • Apprendre à réaliser la maintenance courante des matériels agricoles • Apprendre à réaliser et réparer des éléments assemblés, vissés et mécano-soudés • Apprendre à remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles • Apprendre à contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles
UC / BLOC 2	Remettre en état les matériels agricoles : • Apprendre à remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques • Apprendre à remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles • Apprendre à remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles • Apprendre à remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744 • Apprendre à réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole

ÉVALUATION - VALIDATION

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

Chaque bloc fait l'objet d'un contrôle en cours de formation.

Le titre professionnel est délivré aux candidat.es ayant obtenu chacun des 2 blocs. (pratiques explicitées)

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2021-2025) : 100%
- Taux d'insertion professionnelle : N/A
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2023) :
- Taux poursuite études : N/A
- Taux moyen de satisfaction (2021-2025) : 93%
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : N/A
- Taux d'interruption en cours de formation : N/A

RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Âge / Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1re année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3e année	55%	67%	78%	100% du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

FINANCEMENT & REMUNERATION pour la formation continue : consulter le site *cfppa.naturapole.fr*

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 56 39 25 - cfa.yvetot@educagri.fr** **Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc**

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

www.campus-yvetot.fr

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

RÉGION NORMANDIE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

FRANCE compétences

11/25 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint